

22.05.2015

La Commission européenne rejette une indication de l'origine du lait

La Commission européenne a rejeté la proposition d'un étiquetage obligatoire pour le lait et les produits laitiers. Dans son rapport du 20 mai, la Commission européenne met surtout en avant la charge supplémentaire qu'une indication de l'origine impliquerait pour les entreprises de transformation. Celles-ci seraient en effet confrontées à des frais considérables et subiraient un préjudice économique de par l'introduction de systèmes de traçabilité, surtout dans les régions frontalières. Selon le rapport, le coût pour une appellation d'origine pour le lait pourrait cependant « être faible dans l'ensemble ».

Dans son rapport, la Commission soutient en outre qu'en dépit d'un intérêt des consommateurs pour l'origine des produits laitiers, « dans l'ensemble, le consentement à payer pour cette information semble insuffisant dans le chef des consommateurs ». La Commission propose dès lors une indication volontaire de l'origine sur l'étiquette dans un souci de répondre aux besoins des consommateurs et à la fois offrir aux États membres et aux entreprises de transformation un certain degré de flexibilité. Il appartient maintenant au Parlement européen et au Conseil d'examiner le rapport.

Jusqu'à présent, une indication obligatoire de l'origine existe pour des produits tels que la viande, le miel et les œufs. Plusieurs pays (entre autres l'Italie, le Royaume-Uni et la Pologne) espéraient qu'une indication d'origine leur apporterait des avantages lors de la commercialisation de produits laitiers.

[Rapport](#)

[<<< back](#)